

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-001 : Arrêt du procès-verbal du comité syndical du 15 décembre 2025

M. le Président appelle les membres du comité syndical à arrêter le procès-verbal du Comité syndical du 15 décembre 2025.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ARRETE** le procès-verbal de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 15 décembre 2025 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 **Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-002 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibérations du 27 juillet 2020 et du 4 décembre 2023, Monsieur le Président rend compte des décisions prises pour la période du 2 décembre 2025 au 26 janvier 2026 :

● **Dépenses :**

Budget principal :

- La Poste : Affranchissements novembre : 179,54€ TTC ;
- BRUNEAU : Fournitures de bureau : 468,88€ TTC ;
- ACTIVX Informatique : Fourniture adaptateur et maintenance sur ordinateur : 237,40€ TTC et fourniture 10 licences anti-virus : 350,04€ TTC ;
- SOLIANCE Alimentaire : participation journée TERADI pour le PAT : 17,31€ TTC ;
- CCAS Cuisery : Prestation « Mieux Manger pour Tous » : 1 620€ TTC ;
- CCAS Louhans : Prestation « Mieux Manger pour Tous » : 2 020€ TTC ;
- SPAR : Frais de réception réunion santé : 88,10€ TTC ;
- Mmes DELOGE et MAUBLANC : Prestations SISM : 1 000€ TTC ;
- CPTS Louhans : Prestation SISM : 307,44€ TTC ;
- SACEM Paris : Droits Prestation SISM : 180,18€ TTC ;
- EPSMS Tournus : Prestation SISM : 16,20€ TTC ;
- INFIPP : Formation « santé mentale » : 3 200€ TTC ;
- Mission Mobilité Louhans : Prestation « Conduite Seniors » : 1 732€ TTC ;
- PUBLIGO Louhans : Maintenance site internet : 648€ TTC ;

Budget annexe Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne

- UDOTSI 71 : Participation à la journée Inter-OT le 17 novembre 2025 à Bibracte : 132 euros TTC ;
- La Poste : affranchissement pour 133,44 euros TTC (novembre 2025) ;
- AXA : Cotisation annuelle pour le contrat responsabilité civile 2026 : 1 159,64 euros TTC ;
- AME Jura Bureautique : fournitures administratives pour 118,57 euros TTC ;
- SVA Lacroix : remplacement de 2 pneus pour la voiture en LDD : 248,87 euros TTC ;
- Mobilize Lease&co : contrat location longue durée d'un véhicule Kangoo Van Fourgon pour un loyer de 340,41 euros TTC par mois sur une durée de 48 mois (en remplacement du véhicule actuel dont le contrat arrive à échéance) ;
- SPAR : Achat de produits d'entretien pour le Bureau d'Information Touristique de Cuiseaux et Cuisery : 9,26 euros TTC ;
- Centrakor : achat de décorations pour les vitrines dans le cadre des animations de fin d'année : 87,43 euros TTC ;
- Objetrama : achat de sets de gomme « Noël » dans le cadre de l'opération « dessin » proposée lors des animations de fin d'année : 89,40 euros TTC ;
- Estimprim : Impression de 5 000 exemplaires de la carte touristique de la Bresse bourguignonne pour 1 056 euros TTC et de 5 000 exemplaires de la carte cyclotourisme en Bresse bourguignonne pour 3 732 euros TTC ;
- Weedigital : Formules site Internet et disponibilités pour les prestataires touristiques (dans le cadre des partenariats : 11 formules Weebnb complets et 17 formules light) : 1 404 euros TTC ;
- JEUX BORDIER : commande de 100 exemplaires du Jeu de société de la Bresse bourguignonne : 1 920 euros TTC ;
- Comité Interprofessionnel de la Volaille de Bresse : achat d'articles pour la vente boutique : 280 euros TTC ;
- Ecomusée de la Bresse bourguignonne : achats d'ouvrages pour la vente boutique : 152,25 euros TTC ;

Le comité syndical **prend acte** des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

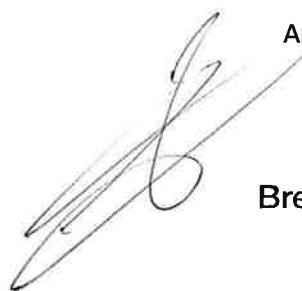
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants ayant
voix délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-003 : Présentation du plan d'actions 2026 de l'Office de Tourisme

M. le Président indique qu'il convient de voter le plan d'actions 2026 de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne, qui permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année à venir. Celui-ci reprend les grandes missions confiées à l'Office de Tourisme et détaille les projets d'actions et d'opérations (objectifs, partenaires, conduite de l'action au sein de l'Office de Tourisme, le coût, le calendrier et les indicateurs de suivi).

Ce plan d'actions a été présenté pour avis le 27 janvier 2026 au Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Mme la Vice-Présidente en charge du tourisme et Mme la Directrice présentent le plan d'actions 2026 de l'Office de Tourisme.

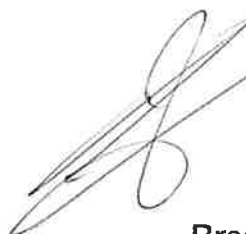
Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le plan d'actions 2026 de la Régie Office de Tourisme de la Bresse Bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-004 : Création d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité de l'Office de tourisme

- Vu l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique ;
- Considérant la réunion de bureau du 26 janvier 2026 ;

L'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est nécessaire, face à l'accroissement de l'activité d'accueil et d'animation en saison touristique, de recruter au sein du service Office de Tourisme, des agents en contrat à durée déterminée. L'ensemble des tâches d'accueil et d'animation prévues sur la saison touristique, ne peuvent être assurées par les seuls agents permanents de l'Office de Tourisme.

Ainsi, en raison de ce besoin, il est proposé au comité syndical de créer :

- Un emploi non permanent de Conseiller(e) en séjour à temps complet sur le grade d'adjoint administratif territorial et d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 4 mois à partir du 1er juin 2026 suite à un accroissement saisonnier d'activité d'accueil et d'animation sur les Bureaux d'Information Touristique permanents de l'Office de Tourisme ;
- Un emploi non permanent de Conseiller(e) en séjour à temps non complet sur le grade d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 22/35ème et d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 5 mois à partir du 1er mai

- Un emploi non permanent de Guide conférencier/conseiller en séjour à temps non complet sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine ou d'adjoint administratif territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 7/35ème et d'autoriser le Président à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 4 mois à partir du 1er juin 2026 suite à un accroissement saisonnier d'activité d'accueil et d'animation ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial sur un poste de Conseiller(e) en séjour à temps complet suite à l'accroissement saisonnier d'activité, à compter du 1er juin 2026 pour une durée maximale de 4 mois.
- **CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif territorial sur un poste de Conseiller(e) en séjour suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 22/35ème, à compter du 1er mai 2026 pour une durée maximale de 5 mois.
- **CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint territorial du patrimoine ou d'adjoint administratif territorial sur un poste de Guide conférencier/conseiller en séjour suite à l'accroissement saisonnier d'activité, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 7/35ème, à compter du 1er juin 2026 pour une durée maximale de 4 mois.
- **AUTORISE** le Président à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à accomplir toutes les formalités nécessaires.
- **PREVOIT** l'inscription au budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » des crédits correspondants aux emplois créés.

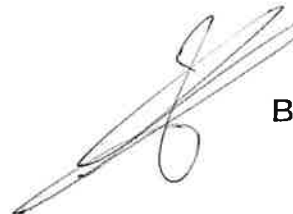
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 9 février 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 32

Délégués titulaires : Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-005 : Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;*
- *Vu le courrier d'engagement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à produire le CFU à partir de l'arrêté des comptes 2025,*
- *Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents en attendant les modifications du CGCT à venir ;*
- *Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;*
- *Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;*

Le CFU est présenté tel que résumé dans le tableau ci-dessous et présenté en annexe :

Publié le
ID : 071-200023901-20260209-2026_005-DE

COLLECTIVITE:		OFFICE DU TOURISME		
ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025				
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Bordereaux d'émission	15 237,46 €	426 685,18 €	441 922,64 €
	Bordereaux d'annulation		14 255,72 €	14 255,72 €
	Montant net émis	15 237,46 €	412 429,46 €	427 666,92 €
DEPENSES	Bordereaux d'émission	1 432,82 €	467 584,87 €	469 017,69 €
	Bordereaux d'annulation		0,10 €	0,10 €
	Montant net émis	1 432,82 €	467 584,77 €	469 017,59 €
RESULTAT ANNEE		13 804,64 €	-55 155,31 €	-41 350,67 €
Résultat antérieur	Résultat comptable au 31/12/2024	-5 788,24 €	156 286,80 €	150 498,56 €
	Affectation à Investissement		5 788,24 €	5 788,24 €
				0,00 €
RESULTATS CUMULES		8 016,40 €	95 343,25 €	103 359,65 €

De plus, comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du Compte Financier Unique.

M. le Président quitte la salle. M. Régis GIRARDEAU préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Compte Financier Unique du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne ».

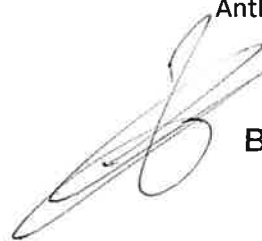
Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-006 : Affectation des résultats du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne »

Il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2025 tels que présentés en annexe. Vu le résultat de l'exercice 2025 au 31 décembre, pour un montant de – 55 155,31 euros en fonctionnement et + 13 804,64 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés au 31 décembre 2024, pour un montant de 150 498,56 euros en fonctionnement et de – 5 788,24 euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante sur le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » :

Fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : 95 343,25 euros

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : 8 016,40 euros

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-007 : Vote du budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » 2026

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 organisé lors du Comité syndical du 15 décembre 2025 ;
- Considérant la réunion du bureau du 26 janvier 2026 ;
- Considérant le Conseil d'exploitation de la Régie « Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » du 27 janvier 2026 ;

Mme Christine BUATOIS, Vice-Présidente en charge du tourisme, présente le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne » pour 2026, par chapitre et par article, tel que présenté en annexe.

Fonctionnement :

- Dépenses : 552 775 €
- Recettes : 552 775 €

Investissement :

- Dépenses : 38 440 €
- Recettes : 38 440 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe « Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne », pour l'année 2026, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne**SEANCE du 9 février 2026 – 17h30****EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 32

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Date de la
convocation :
27/01/2026

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-008 : Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Instruction Droit des Sols »

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;
- Vu le courrier d'engagement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à produire le CFU à partir de l'arrêté des comptes 2025,
- Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents en attendant les modifications du CGCT à venir ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le CFU est présenté tel que résumé dans le tableau ci-dessous et présenté en annexe :

COLLECTIVITE:

INSTRUCT.DROIT DES SOLS- SMBB

ID : 071-200023901-20260209-2026_008

ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	Bordereaux d'émission	826,57 €	255 748,62 €	256 575,19 €
	Bordereaux d'annulation		2 929,15 €	2 929,15 €
	Montant net émis	826,57 €	252 819,47 €	253 646,04 €
DEPENSES	Bordereaux d'émission	4 161,60 €	252 819,47 €	256 981,07 €
	Bordereaux d'annulation		0,00 €	0,00 €
	Montant net émis	4 161,60 €	252 819,47 €	256 981,07 €
RESULTAT ANNEE		-3 335,03 €	0,00 €	-3 335,03 €
Résultat antérieur	Résultat comptable au 31/12/2024	8 300,45 €	0,00 €	8 300,45 €
	Affectation à Investissement			0,00 €
				0,00 €
RESULTATS CUMULES		4 965,42 €	0,00 €	4 965,42 €

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du Compte Financier Unique.

M. le Président quitte la salle. M. Régis GIRARDEAU préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Compte Financier Unique du budget annexe « Instruction Droit des Sols ».

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-009 : Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »

Il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2025 tels que présentés en annexe. Vu le résultat au 31 décembre 2025 du budget annexe pour un montant de 0,00 euros en fonctionnement et de – 3 335,03 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de 0,00€ en fonctionnement et de + 8 300,45 euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : + 4 965,42 euros
- Recettes de fonctionnement (article 002) : 0,00 euros

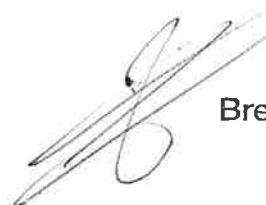
*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 9 février 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-010 : Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2026

- *Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;*
- *Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 organisé lors du Comité syndical du 15 décembre 2025 ;*
- *Considérant la réunion du bureau du 26 janvier 2026 ;*

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, présente le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour 2026 par chapitre et par article tel que présenté en annexe.

Fonctionnement :

- Dépenses : 276 512 €
- Recettes : 276 512 €

Investissement :

- Dépenses : 7 023 €
- Recettes : 7 023 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget annexe « Instruction du droit des sols », pour l'année 2026, par nature et par fonction.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-011 : Validation de l'annexe financière 2026 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- *Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;*
- *Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 organisé lors du Comité syndical du 15 décembre 2025 ;*
- *Considérant la réunion du bureau du 26 janvier 2026 ;*

La convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière.

Celle-ci fixe le montant par commune des 2 avances, payables en avril et en août, ainsi que le coût estimatif pour l'année.

Ainsi, M. le Président propose les montants suivants pour les 59 communes concernées en 2026, basés sur le budget prévisionnel 2026 et :

- Pour les 58 communes instruites en 2025, le nombre de dossiers traités en 2025 par le service instructeur.
- Pour la commune de CONDAL, le nombre de dossiers traités par la DDT en 2024 sur la base des chiffres communiqués par la commune.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

Avance

ID : 071-200023901-20260209-2026_011-DE

S²LOW

Coût

prévisionnel

Communes	Équivalents PC 2025 réels ou extrapolés 2024	Clé de répartition 2025	Avance payable avril 2026	août 2026	2026
L'ABERGEMENT DE CUISERY	22,1	1,22%	1178,71	1178,71	3367,75
L'ABERGEMENT STE	58,1	3,21%	3098,78	3098,78	8853,67
BANTANGES	20,6	1,14%	1098,71	1098,71	3139,17
BAUDRIERES	47,8	2,64%	2549,43	2549,43	7284,09
BEAUREPAIRE EN BRESSE	22,7	1,26%	1210,71	1210,71	3459,18
BOSJEAN	14,4	0,80%	768,03	768,03	2194,37
BRANGES	95,7	5,29%	5104,19	5104,19	14583,41
BRIENNE	20,7	1,14%	1104,04	1104,04	3154,41
BRUAILLES	40,8	2,26%	2176,08	2176,08	6217,38
CHAMPAGNAT	18,4	1,02%	981,37	981,37	2803,92
LA CHAPELLE NAUDE	14,5	0,80%	773,36	773,36	2209,61
LA CHAPELLE THECLE	19,8	1,10%	1056,04	1056,04	3017,26
CONDAL	16,0	0,89%	853,37	853,37	2438,19
CUISEAUX	62,9	3,48%	3354,8	3354,8	9585,13
CUISERY	48,4	2,68%	2581,43	2581,43	7375,52
DICONNE	13,9	0,77%	741,36	741,36	2118,18
DOMMARTIN LES CUISEAUX	23,8	1,32%	1269,38	1269,38	3626,8
LE FAY	22,9	1,27%	1221,38	1221,38	3489,66
FLACEY-EN-BRESSE	18,9	1,05%	1008,04	1008,04	2880,11
LA FRETTE	7,4	0,41%	394,68	394,68	1127,66
FRONTENAUD	30,4	1,68%	1621,4	1621,4	4632,56
LA GENETE	19,4	1,07%	1034,71	1034,71	2956,3
HUILLY-SUR-SEILLE	14,1	0,78%	752,03	752,03	2148,65
JOUVENCON	12,3	0,68%	656,03	656,03	1874,36
JUIF	5,9	0,33%	314,68	314,68	899,08
LESSARD EN BRESSE	21,6	1,19%	1152,04	1152,04	3291,55
LOISY	45,9	2,54%	2448,09	2448,09	6994,55
MENETREUIL	21,8	1,21%	1162,71	1162,71	3322,03
MERVANS	32,1	1,78%	1712,06	1712,06	4891,61
LE MIROIR	29,8	1,65%	1589,4	1589,4	4541,13
MONTAGNY PRES LOUHANS	16,8	0,93%	896,04	896,04	2560,1
MONTCONY	5,2	0,29%	277,34	277,34	792,41
MONTPONT EN BRESSE	49,1	2,72%	2618,77	2618,77	7482,19
MONTRET	23,6	1,31%	1258,72	1258,72	3596,33
ORMES	15,6	0,86%	832,03	832,03	2377,23
OUROUX SUR SAONE	84,5	4,67%	4506,83	4506,83	12876,65
RANCY	21,7	1,20%	1157,38	1157,38	3306,79
RATENELLE	9,8	0,54%	522,69	522,69	1493,39
RATTE	18,2	1,01%	970,7	970,7	2773,44
ROMENAY	73,3	4,05%	3909,48	3909,48	11169,95
SAGY	62,6	3,46%	3338,79	3338,79	9539,41

			Envoyé en préfecture le 23/02/2026 Reçu en préfecture le 23/02/2026 Publié le 2085,41 598,30 ID : 071-200023901-20260209-2026_011-DE		
SAILLENARD	39,1	2,16%	2085,4		
SAINT CHRISTOPHE EN	39,7	2,20%	2117,4		
SAINT CROIX EN BRESSE	19,9	1,10%	1061,38	1061,38	3032,5
SAINT ETIENNE EN BRESSE	27,0	1,49%	1440,05	1440,05	4114,44
SAINT GERMAIN DU BOIS	78,9	4,36%	4208,16	4208,16	12023,31
SAINT GERMAIN DU PLAIN	71,7	3,97%	3824,15	3824,15	10926,13
SAINT MARTIN DU MONT	5,3	0,29%	282,68	282,68	807,65
SAINT USUGE	48,4	2,68%	2581,43	2581,43	7375,52
SAINT VINCENT EN BRESSE	19,2	1,06%	1024,04	1024,04	2925,83
SAVIGNY EN REVERMONT	26,6	1,47%	1418,72	1418,72	4053,49
SAVIGNY-SUR-SEILLE	14,6	0,81%	778,7	778,7	2224,85
SENS SUR SEILLE	14,5	0,80%	773,36	773,36	2209,61
SERLEY	19,0	1,05%	1013,37	1013,37	2895,35
SIMANDRE	78,2	4,33%	4170,82	4170,82	11916,64
SORNAY	20,5	1,13%	1093,38	1093,38	3123,93
THUREY	16,1	0,89%	858,7	858,7	2453,43
TRONCHY	11,3	0,63%	602,69	602,69	1721,97
VARENNES SAINT SAUVEUR	34,4	1,90%	1834,74	1834,74	5242,1
TOTAL	1 807,9	100	96 425,00	96 425,00	275 500,00

Ainsi, le cout prévisionnel d'instruction d'un permis de construire en 2026 serait de 152 € environ.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

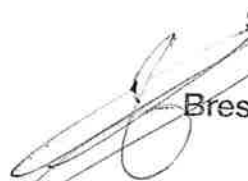
- **VALIDE** l'actualisation annuelle 2026 de l'annexe financière à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.
- **AUTORISE** M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-012 : Demandes de subvention 2026 à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche Comté

- Vu le Contrat Local de Santé signé en 2025 ;
- Vu l'appel à projets Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'ARS BFC reconduit chaque année ;
- Considérant la réunion de bureau du 26 janvier 2026 ;

Le président du Syndicat Mixte rappelle que l'ARS BFC finance à 50% le poste de la chargée de mission santé chaque année grâce à la réponse à cet appel à projets.

Par ailleurs, comme chaque année, de nombreux projets seront mis en œuvre par la chargée de mission santé conformément au Contrat Local de Santé dont la deuxième génération a été signé fin 2025.

Parmi ces projets certains nécessitent un soutien financier de la part de l'ARS BFC notamment la mise en place chaque année des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM), l'organisation sur le territoire de formation Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ou encore des actions concernant l'attractivité du territoire pour les professionnels et étudiants en santé.

Pour ce but, le Syndicat Mixte souhaite déposer 4 demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets FIR de l'ARS BFC en 2026 :

- Co-financement du poste de la chargée de mission santé pour un montant de 27 034.95 euros.
- Animation du CLSM et organisation des SISM 2026 pour un montant de 2 000 euros (reliquat 2025 de 1600 euros pour l'organisation d'un temps fort santé mentale lors de l'assemblée plénière de présentation du CLS qui a dû être déplacé à après les élections municipales du fait de la période de réserve électorale).
- Organisation d'une formation PSSM Jeunes pour un montant de 3 000 euros.
- Projet Attractivité du territoire pour les professionnels et étudiants en santé pour un montant de 1 500 euros.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer tout document lié aux demandes de subvention correspondantes à ces projets.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

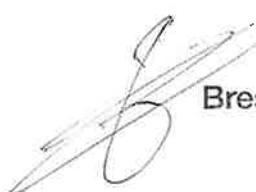
DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 **Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 27/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Délégués titulaires : Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 32

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-013 : Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023, relatif à l'expérimentation du compte financier unique et sa généralisation ;*
- *Vu le courrier d'engagement du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à produire le CFU à partir de l'arrêté des comptes 2025,*
- *Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents en attendant les modifications du CGCT à venir ;*
- *Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux de contributions et produits afférents ;*
- *Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celle du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;*

Le CFU est présenté tel que résumé dans le tableau ci-dessous et présenté en annexe :

<u>COLLECTIVITE:</u>		<u>SYN.MIXTE BRESSE BOURGUIGNONNE</u>		ID : 071-200023901-20260209-2026_07
ETAT DE SITUATION DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2025				
RECETTES		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	Bordereaux d'émission	36 766,72 €	631 126,89 €	667 893,61 €
	Bordereaux d'annulation	551,79 €	0,00 €	551,79 €
	Montant net émis	36 214,93 €	631 126,89 €	667 341,82 €
DEPENSES				
	Bordereaux d'émission	99 969,38 €	716 279,34 €	816 248,72 €
	Bordereaux d'annulation		551,79 €	551,79 €
	Montant net émis	99 969,38 €	715 727,55 €	815 696,93 €
RESULTAT ANNEE		-63 754,45 €	-84 600,66 €	-148 355,11 €
Résultat antérieur	Résultat comptable au 31/12/2024	18 207,73 €	170 944,17 €	189 151,90 €
	Affectation à Investissement		0,00 €	0,00 €
				0,00 €
RESULTATS CUMULES		-45 546,72 €	86 343,51 €	40 796,79 €

Comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du Compte Financier Unique.

M. le Président quitte la salle. M. Régis GIRARDEAU préside le vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

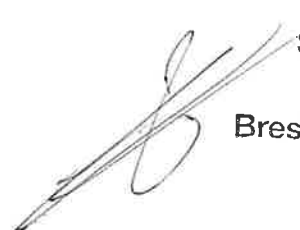
- **ADOpte** le Compte Financier Unique du budget principal.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la convocation : 27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-014 : Affectation des résultats du budget principal

Il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2025 tels que présentés en annexe. Vu le résultat au 31 décembre 2025 du budget pour un montant de – 84 600,66 euros en fonctionnement et – 63 754,45 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de + 170 944,17 euros en fonctionnement et + 18 207,73 euros en investissement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de l'affectation suivante :

Fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement reporté (article 002) : + 40 796,79 €

Investissement :

- Déficit d'investissement reporté (article 001) : - 45 546,72 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) : + 45 546,72 €

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de délégués titulaires présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la convocation : 27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-015 : Vote du budget principal 2026

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2026 organisé lors du Comité syndical du 15 décembre 2025 ;
- Considérant la réunion du bureau du 26 janvier 2026 ;

M. Régis GIRARDEAU, Vice-Président délégué au budget et personnel, présente le budget principal pour 2026 par chapitre et par article, tel que présenté en annexe.

Fonctionnement :

- Dépenses : 701 001€
- Recettes : 701 001€

Investissement :

- Dépenses : 197 895€
- Recettes : 197 895€

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le budget principal pour l'année 2026, par nature et par fonction.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

 Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

SEANCE du 9 février 2026 – 17h30**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS****DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués suppléants
ayant voix
délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-016 : Révision de l'autorisation de Programme n°1 : révision du SCoT et volet PCAET

- *Vu les articles L.2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités ;*
- *Vu la délibération n°2024-058 du 30 septembre 2024 prescrivant la révision du SCoT ainsi que l'élaboration d'un volet PCAET afin de disposer d'un SCoT-AEC ;*
- *Vu la délibération n°2025-028 approuvant l'autorisation de programme n°1 – Révision du SCoT et volet PCAET ;*
- *Considérant l'avancement des études SCoT-AEC ;*
- *Considérant la réunion de Bureau du 26 janvier 2026 ;*

Le Président indique que les études amenant à la révision du SCoT avec un volet AEC étant à réaliser sur plusieurs exercices, une procédure d'autorisation de programme a été mise en œuvre.

Pour rappel, le plan de financement en euros TTC (inchangé) des études pour la révision du SCoT-AEC est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	289 487,86 €	Etat (Dotation Global de Décentralisation)	103 000 €
TVA	57 897,57 €	FCTVA (16,404%)	47 487,59 €
		LEADER	102 878,63 €
		Aide régionale (contrepartie LEADER)	25 719,66 €
		Auto financement	68 299,55 €
Total TTC	347 385,43 €	Total	347 385,43 €

L'AP n°1 - révision du SCoT et volet PCAET est toujours d'un montant de 3 ans mais la répartition devient la suivante :

	TOTAL TTC	2025	2026	2027
AP1 révisé	347 385,43 €	79 313,22 € 130 000 €	136 000 € 135 624 €	132 072,21 € 81 761,43 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

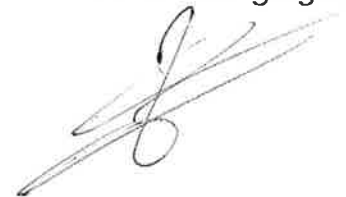
- **APPROUVE** la révision de l'autorisation de programme AP1 a avec la nouvelle répartition des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



SEANCE du 9 février 2026 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Nombre de
délégués titulaires
présents : 28/38

L'an deux mille vingt-six le neuf du mois de février, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la Maison de l'emploi, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de
délégués
suppléants ayant
voix délibérative : 5

Etaient présents :

Nombre de
personnes ayant
pris part à la
délibération : 33

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, Mme JAILLET Françoise, Mme DECUIGNIERES Sylvie, Mme BUATOIS Christine, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. CANET Jean-Luc, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. GALLIEN Jean-Pierre, M. MOREY Pascal, M. GALOPIN Christophe, M. COUCHOUX Pascal, M. GUIGUE Christian, M. FICHET Didier, M. VILAIN Nicolas, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne

Date de la
convocation :
27/01/2026

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, Mme SIMONNET Chantal, M. PAPIN Jean-Pierre, M. BOUSQUET Pierre

Secrétaire de séance : M. VILAIN Nicolas

Délibération n°2026-017 : Vote de la participation des communautés de communes 2026

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors du Comité syndical du 15 décembre 2025 ;
- Considérant la réunion du bureau du 26 janvier 2026 ;

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « *Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population.* »

Il indique que le Syndicat mixte devra en 2026 :

- Assurer un accueil et une information de qualité des visiteurs sur le territoire, dans une démarche d'amélioration continue, tout en poursuivant la mise en œuvre de projets d'animation touristique locale, de valorisation du patrimoine, ainsi que d'actions de promotion et de communication, notamment le déploiement de la nouvelle identité visuelle de l'Office de Tourisme.
- Poursuivre la révision du SCoT et son volet PCAET avec le débat sur le projet d'Aménagement Stratégique et la finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs.
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels dont LEADER issu du FEADER 2023-2027, le volet rural du FEDER 2021-2027, le TEA 2022-2028 financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, le CRTE signé avec l'État et le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, etc.

Conformément aux modifications des statuts du Syndicat Mixte de
délibération du 17 juin 2024 et à l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2024,
des communes n'est plus présentée par compétences mais par budgets :

- Budget principal pour l'aménagement du territoire (dont le PCAET) et le développement local (dont la santé).
- Budget annexe pour la Régie Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

Communauté de communes	Pop. municipale 2023 (chiffres au 1 ^{er} janvier 2026)	Proposition en € par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Proposition en € par habitant / développement local (dont santé) et aménagement (dont PCAET)	Sous-total compétence développement local (dont santé) et aménagement (dont PCAET)	Participation 2026
Bresse Louhannaise Intercom'	28 306	3,40	96 240,40	2,68	75 860,08	172 100,48
Terres de Bresse	22 905	3,40	77 877,00	2,68	61 385,40	139 262,40
Bresse Revermont 71	10 065	3,40	34 221,00	2,68	26 974,20	61 195,20
Bresse Nord Intercom	6 614	3,40	22 487,60	2,68	17 725,52	40 213,12
TOTAL	67 890		230 826,00		181 945,20	412 771,20

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la participation des communautés de communes telle qu'indiquée ci-dessus, pour l'année 2026, dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le
Publié sur le site internet du syndicat le*

DECISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

